



ALERTE SUR LA RESTAURATION !!!

FO l'avait prévu, FO avait prévenu !

Dans notre communication du 24 août dernier (voir tract au verso), nous vous faisons part de nos inquiétudes quant aux conditions de réouverture des restaurants d'entreprise.

Depuis leur réouverture le 30 août, ce qui était à craindre s'est finalement produit :

⇒ **On constate une explosion des frais d'admission,
avec pour conséquence directe le budget du CSE mis à mal.**

RAPPEL : La direction a une délégation du CSE pour gérer la restauration collective. Elle a néanmoins « oublié » que celui-ci avait un droit de regard sur le sujet. Or, elle ne l'a pas consulté lors de la négociation des nouveaux contrats avec le prestataire de restauration.

L'opacité entretenue et les décisions prises par la Direction depuis des mois sur le sujet de la restauration mettent en péril le budget du CSE :

la mise en place des activités sociales et culturelles est fragilisée.

Par conséquent, **FO réitère sa demande d'audit sur toute la restauration (titres restaurant ET restaurants d'entreprise)**, demande préalablement refusée par la Direction et d'autres organisations syndicales.

Notre Force c'est Vous



24-08-21

RESTAURATION D'ENTREPRISE : LE CSE RESTE EN CARAFE !

L'employeur gère les contrats des restaurants d'entreprise et la distribution des titres restaurant. De son côté, **le CSE prend en charge le financement.**

Impactés par les fermetures durant les confinements et par la future baisse de fréquentation annoncée par le télétravail, les restaurants d'entreprise s'apprêtent à rouvrir et souhaitent renégocier les contrats qui les lient à la MACIF. Ceci risque de générer **une hausse des coûts qui sera supportée par votre CSE.**

C'est dans ces circonstances que lors du dernier CSE, vos représentants ont eu à se prononcer sur la réouverture des restaurants, sans pour autant avoir d'informations sur les négociations en cours.

Par ailleurs, pour le bien-être des salariés qui vont revenir sur site, **FO** avait demandé à l'employeur la mise en place de la vente à emporter en attendant la reprise de la restauration : les délais trop courts n'ont pas permis ce système.

FO a rappelé à l'employeur que son manque d'anticipation sur le sujet de la restauration collective mettait les élus du CSE devant le fait accompli. La solution présentée en séance était inacceptable et pouvait affecter fortement les salariés et le budget du CSE et par conséquent les priver des futures activités sociales et culturelles.

FO est favorable à la réouverture des restaurants d'entreprise, mais REVENDIQUE :

- des conditions préalables satisfaisantes et solides ;
- l'accès à une variété de repas de qualité ;
- du personnel de restauration suffisant et qualifié pour assurer aux salariés un service à la hauteur ;
- un maintien du prix des denrées à la vente et des droits d'admission.

⇒ Si ces conditions ne sont pas réunies, FO demande l'accès aux titres restaurant pour les salariés concernés.

Or, à ce jour, la Direction n'est pas en mesure de fournir au CSE les nouvelles conditions financières du prestataire de la restauration. Pourtant, elle demande aux élus **d'engager à l'aveugle l'équilibre financier de votre CSE.**

Dans ces conditions de vote contraint par l'urgence, et faute de transparence et d'anticipation de l'employeur, **FO** n'a pu émettre qu'un avis défavorable.